



LES DRONES, UN PASSE-TEMPS?

RÈGLES POUR LEUR UTILISATION À DES FINS RÉCRÉATIVES

Pour la liste complète des règles, consultez la [mesure de sécurité](#) qui a été prise.

C'est la loi! Votre drone pèse plus de **250 g** mais n'excède pas **35 kg** et vous l'utilisez à des fins récréatives? Voici les règles à respecter :

Faites voler votre drone :

- à une altitude maximale de 90 m
- à au moins 30 m de véhicules, de bateaux et du public, si votre drone pèse plus de 250 g mais n'excède pas 1 kg
- à au moins 76 m de véhicules, de bateaux et du public, si votre drone pèse plus de 1 kg mais n'excède pas 35 kg
- à au moins 5,6 km des aérodrômes (tout aéroport, toute hydrobase ou tout endroit servant au décollage ou à l'atterrissage d'aéronefs)
- à au moins 1,9 km des héliports ou des aérodrômes utilisés uniquement par des hélicoptères
- à l'extérieur d'un espace aérien contrôlé ou réglementé
- à au moins 9 km d'un danger naturel ou d'une zone de catastrophe
- loin des zones où son utilisation pourrait nuire au travail des policiers ou des premiers intervenants
- le jour et jamais dans les nuages
- en le gardant dans votre champ de vision
- dans un rayon de 500 m ou moins de vous
- seulement si votre nom, adresse et numéro de téléphone sont clairement inscrits sur l'appareil.



En respectant ces règles, vous contribuerez à préserver la sécurité des personnes, des aéronefs et des biens. En y contrevenant, vous vous exposez à des amendes pouvant atteindre 3 000 \$.

